



Bibliothèques du Réseau Amblève et Liège : Modalités de prêt des liseuses électroniques

Date :

Nom & Prénom :

N° d'adhérent :

Conditions d'emprunt

Le prêt d'une liseuse électronique est uniquement réservé aux adhérents adultes (à partir de **18 ans**) en ordre de cotisation et possédant une adresse permanente en Belgique.

Le prêt est soumis à la signature de cette présente **charte de prêt** (en 2 exemplaires) plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Emprunt de liseuses

La durée du prêt est fixée à **30 jours**.

Le prêt et le retour des liseuses s'effectuent uniquement au comptoir de prêt de la Bibliothèque du Réseau auprès de laquelle vous avez effectué l'emprunt. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

Réservation de liseuses

En cas d'indisponibilité des appareils, une réservation peut être effectuée (un seul appareil par adhérent). Les demandes de réservation doivent être présentées au personnel de la bibliothèque. Aucune réservation ne sera accordée par téléphone, ni par courrier électronique.

Prolongation d'un prêt

La prolongation du prêt pour **une seule période de 30 jours** est possible si la liseuse ne fait pas l'objet d'une réservation par un autre usager. Aucune prolongation ne sera accordée par téléphone, ni par courrier électronique.

Dispositions applicables en cas de non-respect des durées de prêt

Le dépassement du délai de prêt entraîne l'envoi de rappels, ainsi que la perception d'amendes. Ces dernières sont fixées à **5 € par semaine entamée**. Dans l'intervalle, aucun autre prêt ne pourra être consenti au sein de la bibliothèque.

Mise en recouvrement

En cas de non restitution de la liseuse et/ou de ses accessoires, et quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Service du contentieux de la Commune pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse. Il en ira de même en cas de détérioration de l'appareil et/ou de ses accessoires. A noter que la perte du stylet entraîne automatiquement le remboursement de la liseuse.

Précaution d'utilisation

- manipuler l'appareil et ses accessoires avec précaution
- ne pas modifier les contenus fournis

Le matériel prêté

- une liseuse électronique, y compris un stylet
- une housse de protection
- un câble usb
- un adaptateur secteur

Je m'engage :

- à respecter le délai de prêt (30 jours) ;

- à restituer la liseuse en l'état,

**ou à en rembourser le coût en cas de perte, de vol ou
de détérioration de la liseuse et/ou d'un de ses accessoires**

Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :